



frais de route hors succession

Par **tertrais jen noel**, le **25/02/2023** à **21:31**

bonsoir

notre frère ayant fait 6 A/R cagnes sur mer / auxeres pour régler la succession de notre mère réclame à ma soeur et moi de partager les frais de route avec le calcul des indemnités kilométriques des professionnels 9000 km total : 5999 euros d après le barème

y à t il un barème pour les particuliers ???

ses frais réels gaz oil + péages sont de 1908 euros pour les 6 A/R

il veut aussi rentrer cette somme dans le passif de la succession ?????

nous sommes prêt à participer mais pas pour ce montant

merci d avance pour vos commentaires

Par **Marck.ESP**, le **25/02/2023** à **21:48**

Bienvenue

Les barèmes fiscaux tiennent compte aussi de l'amortissement du véhicule, de l'entretien, pneumatiques etc..

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/bareme-kilometrique>

Mieux vaut trouver un accord amiable car faire trancher ce litige par la justice, sera long et coûteux.

Par **Visiteur**, le **25/02/2023** à **22:01**

Bonjour,

Etait-il impératif qu'il se déplace ? De nos jours avec la vidéo, le téléphone, les mails, les procurations, il y a des déplacements évitables.

Il aurait dû demander votre accord avant pour le partage des frais de route, au lieu de présenter la facture en fait accompli.